



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 12 juin 2023 à 16 heures

Ordre du jour

Séance publique

Installation d'un suppléant

- [1] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2531352 \(R\)](#)
Conseil communal.- Démission de Mme Riet DHONT, Conseillère communale.- Installation d'un suppléant.
1) Prendre acte de la démission de Mme Riet DHONT en qualité de Conseillère communale.- 2) Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de M. Doh COULIBALY, 2ème suppléant de la liste PTB*PVDA, en qualité de Conseiller communal, en remplacement de Mme Riet DHONT.- 3) Fixer le nouveau tableau de préséance.

Communications.

Interpellations citoyennes

- [2] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2530400 \(R\)](#)
Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par M. EL ABDI Younes, au nom du CDB.
Interpellation concernant les aménagements prévus pour les personnes fragilisées dont les PMR dans le quartier des Marolles.

- [3] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2532753 \(R\)](#)
Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par M. Jos GOUBERT, au nom de résidents de Haren.
Interpellation concernant l'absence totale de contrôle sur le respect des conditions imposées dans la zone bleue de Haren.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [4] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2530848 \(R\)](#)
Asbl "Atlas".- Subside : 10.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "Atlas", pour l'événement en Hommage à Mehdi, 3ème édition.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.
- [5] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2528193 \(R\)](#)
Eglise Saint-Lambert et Sacré-Coeur.- Compte 2022.
Sous réserve de la remarque reprise dans l'arrêté, émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2022.- Excédent : 15.315,18 EUR.

[6] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2532316 \(R\)](#)
Eglise Saint-Jean-Baptiste au Béguinage.- Compte 2022.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2022.- Excédent : 605,62 EUR.

[7] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2530429 \(R\)](#)
Eglise du Divin Enfant Jésus.- Compte 2022.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2022.- Excédent : 1.501,21 EUR.

[8] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2525253 \(R\)](#)
Eglise Notre-Dame au Sablon.- Compte 2022.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2022.- Excédent : 50.311,45 EUR.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[9] **Achats & Facilities** - - Achats - [2530279 \(R\)](#)
Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.
Marché public de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéro du marché : 012968.- Estimation totale de 500,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 62 du Collège du 25/05/2023, en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[10] **Achats & Facilities** - - Achats - [2527764 \(R\)](#)
Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 48 mois, de divers gants de travail (AFA/012958/PAD).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012958/PAD.- Dépense de 140.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 13504/12405 des budgets ordinaires de 2023 à 2027 (sous réserve, en ce qui concerne les budgets de 2024 à 2027, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 56 du Collège du 25/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[11] **Achats & Facilities** - - Achats - [2519608 \(R\)](#)
Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'utilisation, pendant 36 mois, d'une plateforme en ligne de tests de recrutement pour les départements Ressources Humaines et Instruction Publique. (AFA/012813/SEK).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012813/SEK.- Dépense de 160.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Articles 13102/12318 et 70008/12201 des budgets ordinaires de 2023 à 2026 (sous réserve, en ce qui concerne les budgets de 2024 à 2026, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 130 du Collège du 01/06/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[12] **Achats & Facilities** - - Achats - [2527286 \(R\)](#)
Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'affichage via JCDecaux d'une nouvelle campagne de sensibilisation en matière de propreté publique (AFA/012966/CIA).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, d), iii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012966/CIA.- Dépense de 45.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 87605/12306 du budget ordinaire de 2023.- Prendre pour information la décision n° 287 du Collège du 25/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

- [13] **Espaces publics et verts** - Logistique - Parc automobile - [2527181 \(R\)](#)
Centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga pour l'acquisition de véhicules à carburants alternatifs, de bornes de recharge et d'outils de gestion de ces bornes (MobiClick).- Marché subséquent n° EPV/2023/06/PA ayant pour but la fourniture de 3 camionnettes électriques.
Recours à la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga et au marché "achat de véhicules utilitaires" de celle-ci pour le marché subséquent n° EPV/2023/06/PA relatif à l'acquisition de 3 camionnettes électriques (lot 7 du marché de Sibelga).- Consultation de l'opérateur économique désigné via cette centrale d'achats pour le lot 7 du marché en question.- Dépense totale de 198.840,52 EUR, TVA comprise.- Article 13605/743/52 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° MO05-57-2009.- Emprunt.
-
- [14] **Espaces publics et verts** - Logistique - Parc automobile - [2529997 \(R\)](#)
Soutien logistique 2023.- Asbl "Le 8ème jour" (1000 Bruxelles).
Mettre à disposition de l'asbl "Le 8ème jour" un minibus pour l'organisation d'une activité au Domaine de Chevetogne du 26/09/2023 au 28/09/2023.
-
- [15] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2529233 \(R\)](#)
Convention concernant la sécurité lors des matches de football au Stade Roi Baudouin.- Saison 2023-2024.
Convention entre la Ville, l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association, la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles, le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, la Croix Rouge et l'"UZ Brussel" concernant la sécurité lors des matches de football organisés par l'URBSFA au Stade Roi Baudouin pour la saison 2023-2024.
-
- [16] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2530361 \(R\)](#)
Mise en œuvre de la convention liant la Ville à l'asbl "Prosport Bruxelles".- Comité de Suivi.- Rapport d'évaluation 2022.
Prendre pour information le rapport annuel 2022 d'évaluation de la mise en œuvre de la convention liant la Ville de Bruxelles à l'asbl "Prosport Bruxelles".
-
- [17] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2515940 \(R\)](#)
Marché public de faible montant ayant pour objet le changement de compteur de distribution d'eau à l'Ecole Henri Spaak, rue Alfred Stevens 20 à 1000 Bruxelles (OPP/2023/078 EN).- Non-application de l'article 60 du règlement général de la comptabilité communale en raison de circonstances imprévisibles et impérieuses.
Marché de faible montant par facture acceptée, en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Dépense de 526,61 EUR, TVA comprise.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2023 (ED 23/19665).- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Chantier n° 213254 - Maintenance n° 213255.- Prendre pour information la décision n° 67 du Collège du 25/05/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [18] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2532004 \(R\)](#)
OPP/2023/211 - Projet d'installation d'appareils de mesure de la qualité de l'air.- Convention.
Adopter la convention entre Bruxelles Environnement et la Ville pour la mise en œuvre du projet d'installation d'appareils de mesure de la qualité de l'air.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

- [19] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2530335 \(R\)](#)
Complexe Melsens - rue Sainte-Catherine 11 à 1000 Bruxelles.- Convention d'occupation de 3 bureaux.
Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Action In Mediterranean" pour occuper 3 bureaux dans le complexe Melsens, sis rue Sainte-Catherine 11 à 1000 Bruxelles.
-

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [20] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2513228 \(R\)](#)
05/23 - EPV/2023/107/EP.- Convention entre la Ville de Bruxelles et la Commune de Grimbergen concernant des travaux d'asphaltage de la chaussée Romaine, entre l'avenue de Madrid et l'avenue de Meysse.
Adopter la convention n° EPV/2023/107/EP entre la Ville de Bruxelles et la commune de Grimbergen concernant des travaux d'asphaltage de la chaussée Romaine, entre l'avenue de Madrid et l'avenue de Meysse.

- [21] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2527818 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2023-033.
Marchés publics de faible montant portant les numéros 23-0500-345 et 23-0500-368.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 2.995,91 EUR (TVA comprise).- Article 42105/744/51 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° AEK05-106-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 142 du Collège du 25/05/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [22] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - - [2530406 \(R\)](#)
Concession de services relative à l'exploitation du marché public de la place Emile Bockstael et extension à partir du 12/06/2023 (AE 22/CONCES/938).- Principe.
Procédure de concession de service avec consultation de 2 entreprises.- Cahier spécial de charges n° AE 22/CONCES/938.- Convention de concession avec le futur concessionnaire désigné par le Collège.

- [23] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2530624 \(R\)](#)
Subside 2023.- Asbl "Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles".- Montant : 15.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 15.000,00 EUR à l'asbl "Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles" pour l'organisation du "Concours de cheffe de cuisine Belge édition 1".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2023.

- [24] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2529429 \(R\)](#)
Asbl "Jazz Projects".- Subside : 10.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "Jazz Projects", pour l'organisation de "Lotto Brussels Jazz Weekend".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2023.

- [25] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2529418 \(R\)](#)
Asbl "BRUXSART".- Subside : 30.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 30.000,00 EUR à l'asbl "BRUXSART" pour l'organisation de "Maroll i Tech".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

- [26] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2517533](#) (R)
Plan Particulier d'Affectation du Sol n° 51-11-11bis/11-12 "Quartier avenue des Croix de Guerre".- Abrogation totale et définitive.
1) Prendre connaissance de l'avis émis dans les délais de l'Institut Bruxellois de l'Environnement (Bruxelles Environnement) ainsi que des avis émis lors de l'enquête publique du 01/02/2023 au 02/03/2023 et de la commission de concertation daté du 05/04/2023.- 2) Adopter définitivement le rapport d'abrogation totale avec évaluation des incidences du PPAS n° 51-11-11bis/11-12 "Quartier avenue des Croix de Guerre".- 3) Abroger définitivement l'ensemble du plan particulier du sol n° 51-11-11bis/11-12 "Quartier avenue des Croix de Guerre" en lieu et place d'une modification.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre le dossier complet au Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale afin d'approuver l'abrogation totale du PPAS n°51-11-11bis/51-12 "Quartier de l'avenue des Croix de Guerre".- 5.) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre le dossier complet au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'approuver l'abrogation totale du PPAS n° 51-11-11bis/11-12 "Quartier avenue des Croix de Guerre".
-

- [27] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2524366](#) (R)
Plan Particulier d'Affectation du Sol n° 80-15 "Grand Sablon".- Abrogation partielle.- Absence d'incidences notables.- Demande d'avis des instances régionales.
1) Procédure d'abrogation partielle du PPAS n° 80-15 "Grand Sablon".- 2) Estimer que l'abrogation partielle du PPAS n° 80-15 "Grand Sablon" n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.- 3) Solliciter les avis de l'administration en charge de la planification (perspective.brussels) et de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (Bruxelles Environnement) suivant les articles 44§1 et 57/1 du COBAT pour l'abrogation partielle du PPAS n°80-15 "Grand Sablon".- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'accomplissement des formalités légales.
-

- [28] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2527867](#) (R)
23.- Direction planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Plan d'alignement avenue des Croix de Guerre, sentier du Verger et rue des Prés Communs.- Plan 7602.- Adoption provisoire.
1) Adopter provisoirement le plan d'alignement n° 7602.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins des formalités légales.
-

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [29] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2530386](#) (R)
Contrat de Quartier Durable "Versailles" : opération 3.1 "Appel à initiatives locales Made in Versailles".- Règlement du 1er appel à projets.
Règlement du premier appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles".
-

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [30] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2526440](#) (R)
Culture.- Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 12.600,00 EUR.
Octroi des subsides de fonctionnement pour un montant total de 12.600,00 EUR aux associations suivantes et reparti comme suit :
* A l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :
1) 1.100,00 EUR à l'asbl "Lundi d'Orgue";
* A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :
2) 1.500,00 EUR à l'asbl "Zsenne";
3) 3.000,00 EUR à l'asbl "Centre Lorca";
4) 5.000,00 EUR à l'asbl "ZoArt";
5) 2.000,00 EUR à l'asbl "Akhenaton".
-

- [31] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2525996 \(R\)](#)**
 Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 41.500,00 EUR.
 Octroi des subsides spécifiques pour un montant total de 41.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :
 * A l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :
 - 2.500,00 EUR à l'asbl "ArtistCity" pour l'organisation de l'événement "Artist City Talent 2";
 - 2.000,00 EUR à l'asbl "Culture et Tourisme" pour la programmation de concerts à la cathédrale des Saints Michel et Gudule ;
 - 1.500,00 EUR à l'asbl "Productions associées" pour l'organisation de l'événement "Cabaret Miroir" aux Riches-Clares;
 - 1.500,00 EUR à l'asbl "Bah Voyons!" pour l'organisation de la 28ème soirée de distribution du panier culturel Kilti au Grand Hospice;
 - 15.000,00 EUR à l'asbl "Centre Culturel Bruegel" pour l'organisation de l'événement "Dia de Muertos";
 * A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :
 - 10.000,00 EUR à l'asbl "Les Midis de la poésie" pour la réalisation du projet "Cabaret poème";
 - 1.000,00 EUR à l'asbl "Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen (IRDECOF)" pour le projet de diffusion du film "Parapluie de Bruxelles"
 - 5.000,00 EUR à l'asbl "Ceci & Sons" pour l'organisation de l'événement "Sound Box Fest 2023";
 - 3.000,00 EUR à l'asbl "Théâtre Les Tanneurs" pour la mise en place de l'Atelier théâtre "Le Café L'Or";
-
- [32] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2527451 \(R\)](#)**
 Tourisme.- Asbl "Slow Culture".- Subside : 1.500,00 EUR.
 Octroi d'un subside spécifique de 1.500,00 EUR à l'asbl "Slow Culture" pour l'organisation du "Slowroom Brussels" 2023.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
-
- [33] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2527902 \(R\)](#)**
 Tourisme.- Asbl "Error410".- Subside : 5.000,00 EUR.
 Octroyer un subside spécifique de 5.000,00 EUR à l'asbl "Error410" pour l'organisation du "Hands Up Festival" au Beursschouwburg.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
-
- [34] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2528220 \(R\)](#)**
 Tourisme.- Asbl "Brussels by Water".- Subside de fonctionnement : 5.000,00 EUR.
 Octroi d'un subside de fonctionnement de 5.000,00 EUR à l'asbl "Brussels by Water".- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
-
- [35] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2527327 \(R\)](#)**
 Culture et Tourisme.- Asbl "Artonov".- Subsidés : 8.000,00 EUR.
 Octroi des subsides spécifiques pour un montant total de 8.000,00 EUR à l'asbl "Artonov" pour le "Festival Interdisciplinaire Artonov" 2023, répartis comme suit:
 1) 2.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;
 2) 6.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
-
- [36] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2518475 \(R\)](#)**
 Culture.- Annulation du subside nominatif à l'association italienne "Association of Significant Cimeteries in Europe".- Octroi d'un subside à l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions".- Montant : 1.600,00 EUR
 1) Supprimer le subside nominatif de 1.600,00 EUR prévu à l'article 77010/33201 du budget ordinaire 2023 (liste des transferts 2023) à l'attention de l'association italienne "Association of Significant Cimeteries in Europe" à titre de cotisation annuelle étant donné que cette cotisation a été directement payée par l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions".- 2) Octroyer un subside de 1.600,00 EUR à l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions" pour le paiement de la cotisation annuelle au réseau des cimetières en Europe.- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.
-
- [37] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2531264 \(R\)](#)**
 Subsidés spécifiques à l'asbl "Brussels Major Events".- Montant total : 43.520,00 EUR.
 Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 43.520,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" réparti comme suit :
 - 32.370,00 EUR pour les animations hivernales au Bois de La Cambre;
 - 1.150,00 EUR pour les activités de commémoration de la Shoah qui se sont tenus le 23/01/2023;
 - 10.000,00 EUR pour la crèche de Noël.
 Article 76201/33202 du budget ordinaire 2023.
-

[38] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2527975 \(R\)](#)**

Culture.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 5.500,00 EUR.

Octroi des subsides de fonctionnement pour un montant total de 5.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

- 1) 3.000,00 EUR à l'asbl "Medeber Teatro".- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023;
- 2) 2.500,00 EUR à l'asbl "Fantastique Collectif".- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

[39] **Culture, Jeunesse, Sport - - Beaux-Arts - [2532269 \(R\)](#)**

Tourisme 2023 : Subsidies à l'asbl "Zig Zag".- Montant total : 50.000,00 EUR.

Octroi des subsides spécifiques pour un montant total de 50.000,00 EUR à l'asbl "Zig Zag" pour le "Festival Couleur Café" 2023, réparti comme suit :

- 1) 25.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023;
- 2) 25.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

[40] **Régie foncière & Affaires économiques - Opérations immobilières - - [2530782 \(R\)](#)**

BXL2021 - Valorisation des bâtiments libérés suite au déménagement des services de la Ville.

1) Estimation pour ce bâtiment :

- boulevard Jacquain 93-97 à 1000 Bruxelles;

2) Principe de vente :

* du complexe situé boulevard Emile Jacquain 93-97 (#05), pour un total de 4.176 m² exploitable hors sol pour le prix minimum de 7.400.000,00 EUR, avec une clause permettant l'occupation par le CPAS de la Ville de Bruxelles jusqu'au 31/03/2026. La nature de la participation du CPAS sera à modaliser;

3) Imputations :

- Recettes 97 % : imputer les recettes de la vente aux articles budgétaires des différents départements en fonction des produits de chaque vente ;

- Recettes 3 % : article 703-09 du budget patrimonial de la Régie foncière (produit de prestation pour compte d'autres départements de la Ville conformément à la délibération du Collège du 17/02/2005).

[41] **Patrimoine public - - Direction administration - [2531731 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2023/210.- Marché public de services ayant pour objet la mission globale et complète de coordinateur de projets techniques.- Procédure négociée sans publication préalable.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/210.- Dépense de 139.000,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 4 opérateurs économiques.- Article 70008/73360 du budget extraordinaire de 2023, sous réserve de l'adoption de la modification budgétaire introduite à cette fin.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 309 du Collège du 01/06/2023, en application de l'article 234, § 3 de la nouvelle loi communale.

[42] **Patrimoine public - - Direction administration - [2529861 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2023/176.- Marché public de services ayant pour objet la mission de coordination de sécurité et santé pour les travaux de rénovation de locaux à l'école primaire Emile Bockstael, rue Reper-Vreven 80 à 1020 Bruxelles.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale 4.428,60 EUR, TVA comprise.- Article 72208/72360 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 214363.- Projet d'investissement n° FH08-17-2022.- Emprunt : article 72203/96151.- Prendre pour information la décision n° 282 du Collège du 25/05/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[43] **Patrimoine public - - Direction administration - [2529801 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2023/202.- Marché public de travaux ayant pour objet la création d'une sortie de secours à l'école maternelle des Magnolias, avenue Impératrice Charlotte 2 à 1020 Bruxelles.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 27.365,43 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 214601.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 235 du Collège du 01/06/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

[44] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2524391 \(R\)](#)

Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire.

Marchés de faible montant sur facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.-
Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 450,29 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2023.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 211 du Collège du 01/06/2023, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

Motions

[45] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2519570 \(R\)](#)

Proposition de motion introduite par Mme AMPE, Conseillère communale.

Proposition de motion visant à exiger la transparence concernant le chantier du Métro 3 sous le Palais du Midi.

Questions

[46] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2527427 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant l'état des lieux des kiosques du centre.

[47] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2532668 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant la possibilité de rendre les déclarations de naissance numériques.
